

AVIS DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE CONSOMMATION  
DES ESPACES AGRICOLES DE LA SAVOIE  
SUR LE PROJET DE PLU ARRETE DE SEEZ  
(Art L 123-6 du code de l'urbanisme)



**Dossier n° 1 : PLU de SEEZ**

Rapporteur : DDT

Dossier examiné en présence de : M.GRAND, maire

La commission départementale de consommation des espaces agricoles de la Savoie, réunie le 1er février 2013 à Chambéry, a examiné le projet de PLU de la commune de SEEZ, arrêté par délibération du 27 novembre 2012 et reçu en préfecture le 14 décembre 2012.

La commission constate que la pérennité de l'activité agricole ainsi que le fonctionnement des exploitations actuelles sont globalement maintenus compte-tenu de la préservation des zones à enjeux agricoles.

Ce projet de PLU est qualifié de vertueux au regard de la consommation d'espaces et de la prise en compte de l'agriculture.

Il est noté l'effort réalisé compte-tenu de la réduction des zones à urbaniser entre le POS actuel et le projet de PLU arrêté et de la densité affichée dans les opérations d'aménagement et de programmation.

La Chambre d'Agriculture souligne une association constructive tout au long de l'élaboration et une bonne prise en compte de ses attentes.

Enfin, la procédure de création d'une zone agricole protégée (ZAP), actuellement en cours, renforce l'objectif communal de préserver cette activité. Cette action est également plébiscitée par l'ensemble des membres de la commission.

Un seul regret a été émis : la plupart des données chiffrées du rapport de présentation mériteraient d'être actualisées.

Appelée à se prononcer, la commission émet à l'unanimité un avis favorable au projet de PLU.

Chambéry, le 13 FFV 2013  
Pour le préfet,  
son représentant à la CDCEA,

Jean-Pierre LESTOILLE